



**1<sup>ère</sup> édition les 17 et 18 Octobre 2020**

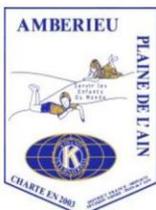
**Départ à 8h00 du Circuit Ain Karting**

En Belle Lièvre, 01500 Château-Gaillard

**Solo ou Relais de 2, 4 ou 6 coureurs**



[www.capbugey.com](http://www.capbugey.com)



IPS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

# Sommaire

## Table des matières

1.	Les 24 Heures	3
2.	La ville de Château-Gaillard	4
3.	L'organisation	6
4.	Le parcours	7
5.	Les partenaires	8
6.	Contacts	9
7.	Règlement	10 à 12
8.	Bulletin d'inscription Solo et Equipe	13

# 1. Les 24 Heures

C'est est une épreuve de course à pied qui consiste à parcourir la plus grande distance en 24 heures.

Sur des 24 heures, que l'on coure 24 heures non stop ou en s'arrêtant de temps en temps, cela n'a pas d'importance : ce que l'on comptera au bout d'une journée, ce sera le nombre de kilomètres parcourus. Donc le bilan pourra être de 100 km voire moins ou de 250 km voire plus selon le niveau.

En France, de nombreuses épreuves existent. On peut courir en individuel, mais aussi en équipe.

Il n'existe pas de course à pied de 24 Heures dans le département de l'Ain. On trouve des courses en Isère et dans le Rhône. Ce sera donc une première pour notre département.

Chaque année, un championnat de France des 24 Heures a lieu sur les différents sites référencés.

L'association sportive CAP BUGHEY réunit des passionnés de course à pied depuis des années et plusieurs adhérents ont déjà participé à une course de 24 Heures.

Le club a eu un projet sportif ambitieux : l'organisation de la première course à pied de 24 Heures dans le département de l'Ain, en accord avec les valeurs que le club défend : la convivialité, l'authenticité, l'humilité et le fair-play.

## 2. La ville de Château-Gaillard



Château-Gaillard est une commune française située en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de l'Ain.

Le site choisi pour la course à pied des 24 Heures est la piste du Karting situé dans cette ville.

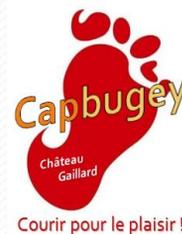
***CIRCUIT KARTING DU BUGEY***  
**En Belle Lièvre, 01500 Château Gaillard**

**COORDONÉES GPS**  
**N45°59'18.00 - E5°19'21.92**

## Photos du circuit du karting et ses infrastructures



# 3. L'organisation



Le club CAP BUGEY (Course A Pied Bugey) représenté par le Président Mr PILLAC Bruno et ses bénévoles, organiseront les 24 Heures de l'AIN.

Le club a déjà à son actif l'organisation de 8 éditions d'une course à pied connu « La Gaillardaise » comportant 2 parcours de trail de 8 et 17 km.

Plus de 30 bénévoles se relaieront au service des athlètes pendant 24 heures. Départ de la course à 8h00 le samedi 17/10/2020.

Un large public pourra assister au départ de l'épreuve qui se fera sur la piste du Karting.

Beaucoup plus d'informations concernant cet évènement sont disponibles sur le site de CAP BUGEY : <http://www.capbugey.com>

Le comptage des tours se fera par puce électronique. Les résultats seront accessibles de façon instantanée grâce aux moyens électroniques sur place.

Un mesurage du circuit sera réalisé pour une future homologation.

## Inscriptions:

Prix des inscriptions	Solo	Relais équipe de 2	Relais équipe de 4	Relais équipe de 6
	65 €	80 €	140 €	180 €

## 4. Le parcours

### Photo du parcours



Le Circuit de 1500 m environ, pourra accueillir plus ou moins 100 athlètes.

Parcours plat avec 100% de bitume, possède peu de virages, et le parcours est peu éclairé (prévoir une lampe frontale). Il est entièrement sécurisé (pas de circulation automobile).

Local pour la réception des athlètes.

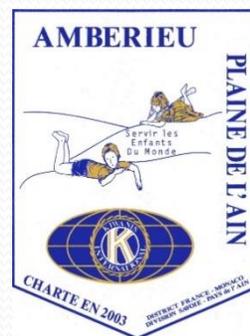
Pas de couchage sur place, mais des gîtes et hôtels se trouvent à proximité dans un rayon de 6 km.

Toilettes publiques sur le parcours.

Parking à proximité du circuit, permettant le stationnement de camping-cars et de caravanes mais en nombre limité.

## 5. Les partenaires

Par le biais des différents moyens de communication (radio, presse, forums internet, réseaux sociaux, distribution de flyers...) et par les moyens mis en œuvre par l'organisation, la visibilité et la notoriété de cette épreuve dépassera largement les limites de la ville de Château-Gaillard.



## 6. Contacts

Club CAP BUGEY, Association Loi 1901 à but non lucratif

Siège social : Mairie  
63 rue des Mûriers  
01500 Château-Gaillard

Site internet de l'épreuve :

<https://www.capbugey.com/evenements/2020/10/17/les-24-heures-de-l-ain-1341323>

Renseignements sur l'épreuve : [capbugey@gmail.com](mailto:capbugey@gmail.com)

Membres permanents de l'organisation des 24 Heures de l'AIN  
De Château-Gaillard :

- Pillac Bruno
- Buttard Philippe
- Mignot Stéphane
- D'Orio Jérôme

# 7. Règlement

## Article 1 - ACCES

Accès au Karting du Bugey. Adresse : En belle Lièvre, 01500 Château-Gaillard.

Coordonnée GPS : N45°59'18.00 – E5°19'21.92

La piste se trouve à 50 km de Lyon, 120 km de Grenoble et 40 km de Bourg en Bresse.

## Article 2 - LIEU DU DEPART DE L'EPREUVE

Le **samedi 17 octobre 2020 à 8H00** sur la piste d'Ain Karting – Karting du Bugey situé En Belle Lièvre Château-Gaillard (01500).

## Article 3 - LE CIRCUIT

Le parcours est une boucle mesurant environ 1500 m – Elle sera mesurée pour une future homologation.

Entièrement plat et 100% bitume.

## Article 4 - LE CHRONOMETRAGE

Effectué avec un système de puces électroniques.

Affichage en direct sur écran des informations suivantes : N° dossard / Kilométrage parcouru / Temps du dernier tour.

La distance totale retenue sera la distance du circuit multiplié par le nombre de boucle réalisée plus les derniers mètres de la dernière boucle.

## Article 5 - CONDITION D'INSCRIPTION

Course à pied d'une durée de 24 Heures, en individuel et en équipe de 2, 4 ou 6 personnes différentes, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licenciés FFA et non licenciés, **âgés d'au moins 20 ans à la date de la course.**

### Licenciés :

Licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running) ou le Pass Running délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

### Non licenciés :

Pour obtenir leur dossard, les non licenciés devront produire un certificat médical portant mention suivante : « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

Le dossier d'inscription sera déposé **avant le 10 octobre 2020** sur notre site [www.capbugey.com](http://www.capbugey.com)

Ou envoyé à Cap Bugey, Mairie, 63 rue des Mûriers, 01500 Château-Gaillard.

Ou par mail à [capbugey@gmail.com](mailto:capbugey@gmail.com).

Aucune inscription ne sera prise ni sur place, ni par téléphone.

## Article 6 - FRAIS D'ENGAGEMENT

**Prix individuel** : Solo : **65 €**

**Prix par équipe** : 2 personnes, femmes, hommes et mixte : **80 €.**

4 personnes, femmes, hommes et mixte : **140 €.**

6 personnes, femmes, hommes et mixte : **180 €.**

Le Bulletin d'inscription sera accompagné de la copie de la licence en cours de validité (pour les licencié(e)s) ou à défaut un certificat médical (pour les non licencié(e)s compétition et athlètes étrangers).

Attention : En cas de non-participation, malgré une inscription, il vous sera remboursé seulement contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure à votre non-participation et devra être envoyé au plus tard le samedi 10 octobre 2020 à l'adresse d'envoi des bulletins d'inscriptions, ou par mail à [capbugey@gmail.com](mailto:capbugey@gmail.com).

### Article 7 - DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET LISTE D'ATTENTE

La date limite de réception des bulletins d'inscription est fixée au : **Samedi 10 octobre 2020**.

### Article 8 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Epreuve limitée à 100 individuels et 20 équipes pour les relais (hommes / femmes / mixte).

Le départ sera donné à **8H00 le Samedi 17 octobre 2020** (individuel et équipes) au Karting du Bugey, En Belle Lièvre, 01500 Château Gaillard.

Un ravitaillement pour l'athlète, Solo uniquement, copieux et adapté, sera assuré pendant toute la durée de l'épreuve : il sera pris à l'endroit prévu à cet effet.

Un badge sera donné à l'accompagnateur éventuel qui se chargera le cas échéant de ravitailler son coureur uniquement (le ravitaillement de l'organisation n'est en aucun cas prévu pour l'accompagnateur).

Il n'y aura plus de gobelet jetable ; en revanche, l'organisation fournira un gobelet par athlète (50cl) écoresponsable (réutilisable), numéroté comme son dossard. Nous vous encourageons également, si vous en avez, de prendre les vôtres afin de jongler avec les boissons froides et chaudes.

L'accompagnateur pourra ravitailler l'athlète attiré uniquement dans la zone de ravitaillement prévue à cet effet (selon les règles de la FFA).

Il est interdit aux accompagnants et visiteurs d'accompagner le coureur, en courant ou marchant, sur le parcours sous peine de disqualification.

Afin de pallier le manque de tentes/barnums de l'organisation et de permettre à toutes et à tous d'avoir un abri pendant la course, nous vous proposons d'emmener les vôtres (3m x 3m minimum – avec lestage personnel).

Une ambiance musicale et une animation de la course seront assurées durant l'épreuve.

Seuls les athlètes (muni de leur dossard) et les accompagnateurs (muni de leur badge) inscrit, auront accès aux équipements de l'épreuve.

Le service médical sera assuré par un médecin mais aussi par des secouristes qui assureront les soins éventuels.

Les organisateurs pourront demander à tout(e) participant(e), considéré (e) en mauvaise condition physique par le médecin ou les secouristes, de s'arrêter.

Un quart d'heure avant la fin de la course, il sera remis à chaque athlète un témoin où son numéro de dossard sera inscrit, y compris pour le dernier relayeur (**il sera interdit de finir en groupe car cela perturberait le chronométrage électrique**).

Un premier signal sonore indiquera à **la dernière minute de course**, un deuxième signal sonore indiquera la fin de l'épreuve des 24 Heures de course à pied.

**Mesurage du dernier tour** : A 8H00, le dimanche 18 octobre 2020, les athlètes s'arrêtent au signal sonore et déposent sur place le témoin donné par l'organisation ainsi que leur dossard en attendant le mesurage de leur dernier tour. Pour les athlètes ne se trouvant pas sur le circuit au moment du signal sonore final, il sera pris en compte le dernier pointage de celui-ci avant son arrêt et se verra classé au final avec la mention abandon.

Le port du dossard sera obligatoire (devant sur la poitrine de préférence et non plié) durant toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification.

Pour les équipes, la prise de relais est « obligatoire » dans la zone prévue (transmission du dossard) à cet effet, sous peine d'exclusion (Interdiction absolue d'échanger le support relais) ; des contrôles inopinés seront effectués sur tout le parcours.

### Article 9 - ACCUEIL / REMISE DES DOSSARDS

Remise des dossards le vendredi 16 octobre 2020 à partir de 15H00 jusqu'à 22H00 et le samedi 17 octobre 2020 de 6H00 à 7H30 dans les locaux du Karting du Bugey, En Belle Lièvre, 01500 Château Gaillard. Ils ne seront délivrés que si le dossier d'inscription est complet.

Le site permet le stationnement de camping-cars et de caravanes mais en nombre limité.

## **Article 10 – RECOMPENSES**

La remise des prix se fera au Karting du Bugey à partir de 8H30 le dimanche 18 octobre 2020.

Les 3 premiers(es) de chaque classement individuel (masculin et féminin) seront récompensés.

Récompense à la première équipe en relais.

## **Article 11 – ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non- licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré (e) et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

## **Article 12 - DROITS D'IMAGES / CNIL**

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayant-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports de communication.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

## **Article 13 - LITIGES**

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.

## **Article 14**

Chaque concurrent, inscrit et participant à l'épreuve des 24 Heures de l'Ain, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

## **Article 15**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **Article 16**

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

# 8. Bulletin d'inscription



## BULLETIN D'INSCRIPTION 24 heures de l'Ain 17 & 18 Octobre 2020

**Droit d'engagement** (cochez la case correspondante)

<b>Solo</b>	<b>Equipe de 2</b>	<b>Equipe de 4</b>	<b>Equipe de 6</b>
Prix : 65 €	Prix : 80 €	Prix : 140 €	Prix : 180 €

<b>Nom de l'équipe</b>	<b>N° Dossard</b>
Les coordonnées du responsable doivent être noté en premier dans le tableau ci-dessous.	

N°	Nom & Prénom	Année de naissance	Sexe	N° Licence FFA	Ou date certificat médical
1					
2					
3					
4					
5					
6					

<b>Adresse</b>	
<b>Code Postal / Ville</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	

**Licencié : Joindre la copie de la licence / Non licencié : joindre la photocopie du certificat médical**

Dossier à renvoyer à Cap Bugey, Mairie, 63 rue des muriers, 01500 Château-Gaillard, ou par Mail à [capbugey@gmail.com](mailto:capbugey@gmail.com), avant le 10 octobre 2020.

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance du règlement des « 24 heures de l'Ain » disponible sur le site web <a href="http://www.capbugey.com">www.capbugey.com</a> et je l'accepte.	
Date :	Signature :